

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 avril 2025

### Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris lance un appel à manifestation d'intérêt francilien pour aider la transformation de bureaux en logements

Le 27 mars 2025, Valérie Létard, ministre chargée du Logement, a présenté à l'occasion d'un déplacement dans le département des Hauts-de-Seine un plan pour soutenir la transformation des bureaux vacants en logements, pour accélérer la réponse aux besoins très importants exprimés par les Franciliens en matière d'offre d'habitat, tout en favorisant la sobriété foncière et le renouvellement urbain. Dans ce contexte, **Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, lance aujourd'hui un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir et accélérer les projets de transformation de locaux d'activités en logements en Île-de-France.**

Avec 5,6 millions de mètres carrés de bureaux vacants en Île-de-France et une très forte tension sur la demande en logement, notamment social (1 attribution pour 14 demandes en moyenne), la reconversion de ces actifs inutilisés en habitat constitue un enjeu majeur, justifiant une action renforcée.

L'AMI s'adresse à tous les **maîtres d'ouvrages publics et privés** porteurs de projet de transformation de bureaux en logements. Les projets seront sélectionnés sur la base de la **valorisation de l'existant** par la restructuration du bâti ; du caractère diversifié et abordable des **programmations de logements**, en favorisant les petits logements et les logements étudiants ; de l'**équilibre économique** de l'opération projetée ; de leur **intégration urbaine** et leurs **qualités environnementales**.

Les lauréats bénéficieront d'un **accompagnement technique et réglementaire** des services de l'État et auront un **accès privilégié à certains financements**, en particulier ceux issus de l'enveloppe de 10 M€ du fonds national des aides à la pierre, réservée pour soutenir ces projets. Un suivi des projets par des groupes de travail nationaux sera aussi mis en œuvre, pour favoriser les évolutions réglementaires et financières qui s'avèreraient utiles.

Cet appel à manifestation d'intérêt comporte un **second volet qui s'adresse spécifiquement aux collectivités des principaux départements concernés par la vacance de leur parc de bureaux (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Paris)**. Elles pourront bénéficier d'un accompagnement et de financements, à l'ingénierie notamment, pour établir un diagnostic et une stratégie favorable à la transformation de bureaux en logements dans leur territoire.

Toutes les informations sur l'AMI sont disponibles sur la page internet de la DRIHL et de la DRIEAT :

[www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

[www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

La date limite des candidatures est fixée au plus tard au **15 juin** et les lauréats seront désignés à l'été 2025.

**Contact presse :**

Préfecture de la région d'Île-de-France,

préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

